

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 30 mars 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Michel Morin

CE-2011-276-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-277-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-278-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 MARS 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 23 mars 2011, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2011-279-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes du 21 février 2011 ;
 - de la Commission de de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 10 mars 2011.
-

CE-2011-280-DEC FÊTE NATIONALE / 24 JUIN 2011

ATTENDU le dépôt de l'analyse de la Fête nationale 2010 préparée par la Direction de la police jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU les discussions de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes ;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2011-02-21/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant le dépôt des recommandations pour la Fête nationale du 24 juin 2011.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif

prenne acte et accepte le dépôt des recommandations préparées par la Direction de la police concernant les événements à venir pour la Fête nationale du 24 juin 2011.

**CE-2011-281-DEC GESTION DU RISQUE CHALEUR ACCABLANTE / 6
AU 9 JUILLET 2010 / RAPPORT DE SYNTHÈSE**

ATTENDU le dépôt du rapport synthèse de la gestion du risque de chaleur accablante, du 6 au 9 juillet 2010, préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, daté du 17 janvier 2011 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les discussions de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes ;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2011-02-21/02 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant le dépôt du rapport de gestion du risque de chaleur accablante du 6 au 9 juillet 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport synthèse de la gestion du risque de chaleur accablante, du 6 au 9 juillet 2010, préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile.

**CE-2011-282-DEC PLAN DES MESURES D'URGENCE / CHAPITRE VI /
PROCÉDURES D'ALERTE À LA POPULATION**

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes pour agir comme comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions, et ce, suite à sa résolution numéro CE-2006-291-DEC ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes pour faire l'étude et le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU le rapport « Chapitre VI, procédures d'alerte à la population » préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile;

ATTENDU QUE ce rapport traite des éléments suivants:

- ✓ mise en contexte;
- ✓ circonstances justifiant une alerte;
- ✓ personnes autorisées à déclencher une alerte;
- ✓ personnes désignées pour rédiger les messages adressés à la population;
- ✓ moyens pour diffuser l'alerte.

ATTENDU la recommandation numéro SP-2011-02-21/03 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'adoption dudit rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport intitulé « Chapitre VI, procédures d'alerte à la population » préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2011-283-REC TARIFICATION FAMILIALE

ATTENDU QU'un des objectifs de la Politique familiale, adoptée par le Conseil municipal le 9 mai 2005 par la résolution 246-05-2005, consiste à faciliter l'accessibilité aux différents services offerts aux familles;

ATTENDU QUE le plan d'action de la Politique familiale, adopté par le Conseil municipal le 11 octobre 2005 par la résolution 583-10-2005, propose les deux (2) mesures suivantes:

1. Favoriser l'inscription aux activités par des moyens diversifiés comme le courrier, le téléphone et le courriel;
2. Améliorer la politique de tarification familiale dégressive en fonction du nombre d'enfants;

ATTENDU QUE depuis le mois d'août 2008, les inscriptions des activités se font en ligne;

ATTENDU QUE la nouvelle version du module de tarification familiale LUDIK sera installée en mars 2011;

ATTENDU les statistiques d'utilisation des services offerts par la Direction du loisir et vie communautaire spécifiées dans le document « Projet tarification familiale » et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire juge opportun de profiter de l'occasion pour revoir la politique de tarification familiale qui, en ce moment, comporte des difficultés administratives;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2011-03-10/01 de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la tarification familiale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le Comité exécutif recommande au Conseil :

- de mettre en œuvre une nouvelle politique de tarification familiale pour l'été 2012 ;
 - d'offrir le rabais familial à l'ensemble de la clientèle jeune et adulte ;
 - que le rabais pour les activités aquatiques, culturelles et sportives:
 - s'applique à partir de la 2^e activité dans un même ménage;
 - soit uniforme (et non pas dégressif) sous forme de pourcentage et qu'il soit fixé à 10%;
 - qu'à partir de la 2^e activité, le rabais sera calculé selon le nombre d'inscriptions dans la même famille, par exemple:
 - 1^{ère} personne, 1^{ère} activité = aucun rabais
 - 1^{ère} personne, 2^e activité = rabais
 - 2^e personne, 1^{ère} activité = rabais
 - 2^e personne, 2^e activité = rabais
 - 3^e personne, 1^{ère} activité = rabais
 - 3^e personne, 2^e activité = rabais
 - 1^{ère} personne, 3^e activité = rabais
 - que le rabais pour les camps de jour demeure le même, soit:
 - 10% pour le 2^e enfant;
 - 25% pour le 3^e enfant;
 - 100% pour le 4^e enfant et les suivants ;
 - que le remboursement, dans le cas d'annulation d'un cours ou d'une demande d'un citoyen, soit calculé selon le montant réellement payé et laisser les rabais octroyés aux autres membres de la famille;
 - que cette règle de remboursement soit aussi appliquée à la tarification familiale des camps de jour.
-

**CE-2011-284-REC MODIFICATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DANS
LE CADRE DE L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE
PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE
SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a formé un comité de sélection dont les membres qui y siègent sont Me Denis Bouffard, greffier de la Ville, M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, et M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire;

ATTENDU QU'en cas d'absence ou en cas d'impossibilité d'agir d'un membre, ces personnes seront respectivement remplacées par Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques à la Direction du greffe et affaires juridiques, M. Stéphane Larivée, ingénieur et adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, et M. Yannick Venne, chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution afin de remplacer M. Yannick Venne par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil de modifier la résolution numéro 597-12-2010, adoptée le 6 décembre 2010, afin de remplacer M. Yannick Venne, chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, par le directeur-adjoint de l'entretien du territoire, M. Jean-Pierre Rioux, qui agira à titre de membre remplaçant de M. Michel Sarrazin, au Comité de sélection formé en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* lors de l'évaluation des soumissions.

**CE-2011-285-DEC SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 220 IMMOBILIÈRE ET
RONA C. VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la requête introductive d'instance numéro 700-17-004221-072 en Cour supérieure, demande introduite par la Société en commandite 220 immobilière et Rona c. la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de régler le dossier hors cour et de signer une « Déclaration de règlement hors cour et quittance » conformément aux articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le règlement hors cour du dossier Société en commandite 220 immobilière et Rona c. Ville de Terrebonne et autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Déclaration de règlement hors cour et quittance » à intervenir entre les parties.

**CE-2011-286-REC ABOLITION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE /
CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ
ADMINISTRATIF / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la diminution du volume de travail au niveau du secrétariat, et ce, depuis l'implantation des inscriptions en ligne pour les activités offertes aux citoyens ;

ATTENDU l'augmentation du volume de travail au niveau des activités relevant du poste de chargé administratif ;

ATTENDU les différents projets à venir dont les inscriptions des camps de jour en ligne, les indicateurs de gestion et la tarification familiale auront pour effet de nécessiter davantage de support administratif pour mieux répondre aux besoins de la clientèle ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir un poste de secrétaire qui deviendra vacant le 31 mars 2011 suite à un départ à la retraite et ainsi de créer un poste de chargé administratif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'abolir un poste de secrétaire (col blanc, syndiqué, classe 6) et de créer un poste de chargé administratif (col blanc, syndiqué, classe 9) à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage dudit poste.

**CE-2011-287-REC CRÉATION D'UN POSTE DE COMMIS DE BUREAU,
ACCÈS À L'INFORMATION / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE l'archiviste de la Direction de la police effectue du travail relié au dossier de l'accès à l'information plutôt que du travail d'épuration de dossiers, ce qui occasionne une problématique importante au niveau de l'archivage des dossiers opérationnels et administratifs ;

ATTENDU QUE la charge de travail engendrée par l'épuration des dossiers d'archivage est importante et qu'elle n'est pas réalisée adéquatement depuis quelques années ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de commis de bureau, accès à l'information, et ce, afin de permettre à l'archiviste de réaliser le travail essentiel d'épuration des dossiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil de créer le poste de commis de bureau, accès à l'information à la Direction de la police (col blanc, syndiqué, classe 4) pour répondre aux besoins identifiés.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage dudit poste.

**CE-2011-288-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-01 / LA FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
PROJET VERMINE**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne pour une période qu'il juge nécessaire, dans le même grade, s'il s'agit d'un sous-officier, mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU QUE le bureau des enquêtes ne peut dégager un deuxième sergent détective étant donné les besoins du service ;

ATTENDU QU'un agent sera assigné à une fonction supérieure nécessitant un grade de sergent détective ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-01 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. dans le cadre du projet Vermine.

**CE-2011-289-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-03 / LA FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
PROJET QUIÉTUDE 2011**

ATTENDU QUE l'article 18.11 de la convention collective de La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet au directeur d'assigner temporairement un employé à une fonction autre que la sienne, dans le même grade, pour une période qu'il juge nécessaire mais qui ne doit en aucun cas dépasser six (6) mois ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-03 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. dans le cadre du projet Quiétude 2011.

**CE-2011-290-REC LETTRE D'ENTENTE 2011-04 / LA FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
ASSIGNATION À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE
RIVE NORD**

ATTENDU QUE l'article 3.04 de la convention collective de La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. permet à la Direction de la police de la Ville de Terrebonne de s'associer à des partenaires extérieurs concernant la lutte à différents types de criminalité car il s'agit d'une pratique courante ;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'assignation d'un sergent détective à l'escouade régionale mixte Rive Nord ;

ATTENDU QUE cette assignation sera d'une durée de trois (3) ans ;

ATTENDU QU'un poste de sergent détective doit être comblé durant l'assignation ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-04 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2011-04 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc.

**CE-2011-291-DEC CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS /
ANNÉE 2011-2012**

ATTENDU le dépôt du calendrier des congés fériés et chômés à la Ville de Terrebonne pour la période débutant le vendredi 22 avril 2011 et se terminant lundi le 2 janvier 2012, à savoir :

Jours fériés	2011-2012
Vendredi saint	Vendredi, 22 avril 2011
Lundi de Pâques	Lundi, 25 avril 2011
Fête de Dollard / Fête des patriotes	Lundi, 23 mai 2011
Saint-Jean-Baptiste / Fête nationale	Vendredi, 24 juin 2011
Confédération / Fête du Canada	Vendredi, 1 ^{er} juillet 2011
Fête du travail	Lundi, 5 septembre 2011
L'Action de Grâces	Lundi, 10 octobre 2011
Période des fêtes	Vendredi, le 23 décembre 2011 au lundi, 2 janvier 2012

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif entérine le calendrier des congés fériés et chômés.

Que ledit calendrier s'intègre aux heures d'affaires de la Ville.

Que chaque Direction applique le présent calendrier en tenant compte toutefois des régimes de conditions de travail applicables à son personnel.

**CE-2011-292-DEC DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION
AUPRÈS DU MDDEP / GDG ENVIRONNEMENT LTÉE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 112-03-2011 adoptée le 14 mars 2011 acceptant la soumission de la compagnie G.D.G. Environnement Itée pour le contrôle biologique des moustiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'obtenir les certificats d'autorisation pour l'application d'un pesticide biologique pour les activités de contrôle des moustiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie G.D.G. Environnement Itée à demander, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les certificats d'autorisation requis auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**CE-2011-293-DEC SOUMISSION / FOURNITURE D'ARBRES DE
PÉPINIÈRE POUR LA DISTRIBUTION AUX CITOYENS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens (SOU-2011-11) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 mars 2011 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 22 mars 2011 à 11 h 01, à savoir :

Pépinière Dominique Savio Itée	91 924,71\$
--------------------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pépinière Dominique Savio Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 24 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 125 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE**, datée du 16 mars 2011, pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens, le tout pour un montant de 80 688,80\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0064 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-294-REC SOUMISSION / ENTRETIEN HORTICOLE
D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers (SOU-2011-14) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue du 23 février 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 mars 2011 à 11h01, à savoir :

		Option 1 an	Option 3 ans
Frontières Jardins	Bordereau « A » - secteur « I »	66 304,35\$	200 135,25\$
	Bordereau « B » - secteur « II »	46 498,15\$	140 351,55\$
	Bordereau « C » - secteur « III »	36 288,30\$	109 533,82\$
Multifleurs Plus enr. <i>corrigé</i>	Bordereau « A » - secteur « I »	101 313,05\$	307 234,19\$
	Bordereau « B » - secteur « II »	89 523,65\$	271 482,57\$
	Bordereau « C » - secteur « III »	57 758,88\$	175 155,16\$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	Bordereau « A » - secteur « I »	144 985,51\$	437 629,07\$
	Bordereau « B » - secteur « II »	132 183,64\$	398 987,48\$
	Bordereau « C » - secteur « III »	82 656,68\$	249 493,68\$
Paysages Lanaudière inc. <i>corrigé</i>	Bordereau « A » - secteur « I »	150 289,86\$	453 639,90\$
	Bordereau « B » - secteur « II »	135 306,44\$	408 413,46\$
	Bordereau « C » - secteur « III »	98 280,82\$	296 654,08\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Frontières Jardins s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 640 929\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **FRONTIÈRES JARDINS**, datée du 14 mars 2011, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant annuel de 58 200\$ (taxes en sus) pour le secteur « I », de 40 814,70\$ (taxes en sus) pour le secteur « II » et de 31 852,80\$ (taxes en sus) pour le secteur « III ». À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0060 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-295-REC SOUMISSION / RÉFECTION D'ASPHALTE DIVERSE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'asphalte diverse (SOU-2011-27) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 mars 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 mars 2011, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	229 131,66\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	232 378,51\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	257 100,24\$
Constructions Anor (1992) inc.	274 095,01\$
Pavages Chartrand inc.	310 445,63\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 mars 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 241 640\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 22 mars 2011, pour la réfection d'asphalte diverse, pour un montant de 201 125\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0067 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-296-DEC RÉALISATIONS 2010 / AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS**

ATTENDU le dépôt du document intitulé « Réalisations 2010 du service de l'aménagement paysager »;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du document intitulé « Réalisations 2010 du service de l'aménagement paysager » préparé par Mme Catherine Dutil, chef du service des aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire, et par M. Michel Coulombe, technicien en aménagement paysager.

CE-2011-297-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h35.

Président

Secrétaire